

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DIONS

estimés à 21 000€) :

Pour : 12

Abstention : 1 (André Vincent)

Contre : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. 022/2019 : choix de l'entreprise travaux de chemin d'accès au moulin et interface aménagée de protection incendies

Vote pour le choix de l'entreprise Cabrit avec l'option empierrement pour un montant de 25 800€ :

Pour : 12

Abstention : 1 (André Vincent)

Contre : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. 021/2019 : mission de maîtrise d'œuvre opération chemin d'accès au moulin et interface aménagée de protection incendies

M. le Maire a demandé à M. Brousse de s'occuper de la maîtrise d'œuvre. M. Brousse a établi un devis de maîtrise d'œuvre à 1246€.

Pour : 12

Abstention : 1 (André Vincent)

Contre : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES :

GEMAPI : la Préfecture est en charge de recalculer la contribution financière de chaque commune. Par ailleurs la commune de Dions conteste la redevance investissement auprès de Nîmes Métropole.

Commission finance : s'est réunie afin de rechercher des économies dans le budget de la commune.. Il y a une possibilité de mutualiser un personnel de la commune avec la commune de la Calmette.

Ecole de Dions : Jean Verdalle explique que l'école maternelle de la Calmette est en sureffectif. Il y a une discussion sur l'accueil éventuel d'enfants de la maternelle de la Calmette à l'école de Dions.

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état) : La DGF baisse de -4000€, à pour 2019. Cela va être de plus en plus difficile d'équilibrer le budget communal. La TVA sur les investissement est remboursée au un taux de 16.404% .

PLH (Plan Local de l'Habitat) : il va être bientôt voté par Nîmes Métropole (NM). Il faut que l'on regarde les documents envoyés par NM afin d'émettre d'éventuelles remarques.

Pilier de l'Eglise : un 3^{ème} expert est venu fin janvier. Il doit remettre son rapport à Groupama qui nous notifiera sa décision

Paratonnerre : dysfonctionnement. Litige avec la société Poitevin. Dossier pour l'assurance.

Clôture de la séance : 22 heures 47 min

Le Maire,
Jean VERDALLE

Le secrétaire de séance,
Sébastien ROUQUETTE

